

un intérêt particulier pour les Lyonnais. Qu'il me soit donc permis d'en dire un mot ici.

Pour calculer les épactes, on ajoute 11 à celle de l'année précédente, en supprimant 30, quand il se présente dans l'addition. L'année qui a précédé notre ère a commencé par une néoménie. L'épacte était 0. Au bout de 11 ans, elle était 4 fois 30, plus 1, ou bien 1 puis qu'on supprime 30, au bout de 11 ans, elle augmente donc d'une unité. Les pleines lunes pascales qui leur correspondent diffèrent d'une unité. Si, par exemple, une certaine année, la pleine lune pascale, a pour date le 18 avril, 11 ans après il y a une lune pascale, qui arrive le 17 avril.

Si, par suite de la correction séculaire des épactes, on est amené à ajouter 1 aux pleines lunes, celle du 18 avril (sauf quelques cas particuliers), recule jusqu'au 21 mars, et celle du 17 prend la date du 18. Remarquons, en outre, que si la première arrive un dimanche, il en sera de même de la seconde. Car 11 années, comprenant généralement 3 bissextiles, avancent de 14 jours deux dates correspondantes.

Si ces 11 années se terminent à une année bissextile, il n'y a que les dates postérieures au 29 février, qui avancent de 14 jours.

Au contraire, si ces 11 années sont ajoutées à une année bissextile, le 1<sup>er</sup> janvier avancera bien de 14 jours, mais la lune pascale, avancée par le jour additionnel, dans l'une des années, ne le sera pas dans l'autre.

Ces explications préliminaires aideront à comprendre la différence des deux périodes que l'on remarque dans les jubilés des premiers siècles. L'une de ces périodes, qui est de 95 ans, a lieu quand le point de départ est une année commune. La seconde, qui est de 247 ans, a pour point de départ une année bissextile.